

**Nombre de membres en
exercice** : 11**Séance du jeudi 28 septembre 2023****Présents** : 10

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX.

Votants : 10**Sont présents** : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Véronique PISSAVY, Méloé TRONCHE-FAUCHER, Gérard VERDIER.**Absente Excusée** : Catherine AUGUIN.**Secrétaire de séance** : Éliane GOY.**Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du 4 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY POUR LA RÉNOVATION DE DEUX APPARTEMENTS AU SEIN DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT DEL 2023 70)

Monsieur le Maire informe que les travaux de création de logements locatifs sont éligibles à une aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux qui s'élève à la somme HT de 155 400 €, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter l'aide de la CCMS pour la réalisation des travaux susvisés au sein de l'ancien foyer logement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel comme suit :

o Coût total de l'opération H. T.	155 400 €
o Subvention de la CCMS	24 759 €
o Subvention de la Région	51 800 €
o Fonds propres	78 441 €
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au prochain budget communal.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE LA MAIRIE-ÉCOLE (DEL 2023 71)

Monsieur le Maire informe que les travaux de remplacement des portes de l'immeuble « mairie-école » sont éligibles à une aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux qui s'élève à la somme HT de 72 800 €, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour la réalisation des travaux susvisés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel comme suit :

o Coût total de l'opération H. T.	72 800 €
o Subvention FIC	29 120 €
o Subvention CCMS	11 651 €
o Subvention Région ARA	2 500 €
o Fonds Propres	29 529 €
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au prochain budget communal.



Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION ARA POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE LA MAIRIE-ÉCOLE (DEL 2023 72)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du plan « Bonus Ruralité », les travaux de remplacement des portes de l'immeuble « mairie-école » sont éligibles à une aide de la Région « Auvergne-Rhône-Alpes ».

Après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux qui s'élève à la somme HT de 72 800 €, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter l'aide de la Région « Auvergne-Rhône-Alpes » pour la réalisation des travaux susvisés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - o Coût total de l'opération H. T. 72 800 €
 - o Subvention FIC 29 120 €
 - o Subvention CCMS 11 651 €
 - o Subvention Région ARA 2 500 €
 - o Fonds Propres 29 529 €
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au prochain budget communal.

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA DRAC, AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PDD ET AU CONSEIL RÉGIONAL ARA POUR LA RÉNOVATION DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE (DEL 2023 73)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 28 janvier 2023 concernant les travaux à l'église et précise que compte tenu de l'ancienneté du permis de construire, la DRAC a refusé d'instruire le dossier de demande de subvention. Le nouveau permis de construire étant accordé depuis le 8 août dernier, il convient à ce jour de délibérer à nouveau au sujet de ces travaux qui concernent les abat-sons pour la somme H. T. de 57 425.58 € (honoraires compris).

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le devis du cabinet ACA concernant la reprise des études et la réalisation du PC modificatif pour la somme de 1 700 € H. T.
- **DÉCIDE** de solliciter les aides financières auprès des instances ci-dessous désignées concernant l'opération susvisée comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant H. T. de 57 425.58 € comme suit :
 - o **PLAN DE FINANCEMENT :**
 - Montant des travaux et honoraires H. T. 57 425.58 €
 - Subvention Ministère de la Culture (25 %) 14 356.40 €
 - Subvention Conseil départemental du PDD (24 %) 13 782.14 €
 - Subvention Conseil régional ARA (30 %) 17 227.67 €
 - Part restant à la charge de la Commune 12 059.37 €
- **APPROUVE** le plan de financement qui précède ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

Objet : EMPRUNT CRCA : VOIRIE ET REMPLACEMENT DES PORTES DE LA MAIRIE-ÉCOLE (DEL 2023 74)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du financement des travaux de voirie et du remplacement des portes de l'immeuble « mairie-école » il convient de contracter un prêt. Il précise que des demandes de simulations ont été déposées auprès du Crédit Agricole, de la Banque postale, de la Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne et de la Banque des Territoires.

Les propositions sont soumises pour avis aux élus et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander au Crédit Agricole et aux conditions de taux de l'institution en vigueur, l'attribution d'un prêt de 40 000 € au taux fixé à 4.16 % et dont le remboursement s'effectuera en sept années par échéances constantes annuelles.

Monsieur le Maire prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Il prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer les paiements desdites échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.



Objet : RÉCUPÉRATION DE LA TAXE OM 2023 AUPRÈS DES LOCATAIRES (DEL 2023 75)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les locataires des appartements communaux sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il convient, comme chaque année, de récupérer cette taxe auprès des locataires.

Le Conseil municipal ayant ouï et après délibération, à l'unanimité, décide de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 comme suit :

- SARL Epicerie Maire-Baduel	215.00 €
- Christian GREGOIRE	105.00 €
- Jean-Baptiste LOURS	79.00 €
- Paulette et Max LACHAIZE	143.00 €
- Martine et Alain BLAVIGNAC	138.00 €
- Bureau de Poste	195.00 €
- Alexandra MARGIOTTI et Pierrick LE NAVELANT	96.00 €

Objet : ADRESSAGE DES VILLAGES ET LIEUX-DITS (DEL 2023 76)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de programmer l'adressage des villages et des lieux-dits de la commune. Il précise que, dans le cadre du FIC, cette opération peut prétendre à une subvention du Conseil départemental.

Deux devis sont soumis pour avis aux élus et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de PLANIGRAPHE pour la somme TTC de 3 600 €.

Objet : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A DANIELLE HUGUET (DEL 2023 77)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Danielle HUGUET et Véronique PISSAVY se sont occupées de l'achat des rideaux occultants pour « le coin sieste » des élèves de l'école et qu'en l'absence de compte ouvert chez le fournisseur (TISSUS DES URSULES), Danielle HUGUET a réglé la facture qui s'élève à la somme de 529.14 €.

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de rembourser la somme de 529.14 € à Danielle HUGUET.

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILES" (DEL 2023 78)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de subvention déposée par l'association "La Mémoire des Marchands de Toiles". Il fait état des manifestations organisées par cette association et les élus, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** d'allouer une subvention de 150 € à l'association précitée.

Objet : DM POUR PRÉLÈVEMENT POUR HAUSSE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION (DEL 2023 79)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	292.00	
60624	Produits de traitement	-292.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits et le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : DM RÉDUCTION FACTURE MME CLÉDEL ASSAINISSEMENT 2022 (DEL 2023 80)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	100.00	
6068	Autres matières et fournitures	-100.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : SERVITUDE SOUS SEING PRIVÉ DAVID MINET (DEL 2023 81)

Pour répondre à la demande de Monsieur David MINET, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de créer une servitude sur la parcelle AC 138 pour permettre l'installation d'une fosse septique ;
- **DIT** que cette dernière sera établie sous seing privé en attente de l'acquisition de la portion concernée ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Objet : OPÉRATION COCON REMPLACEMENT CHAUDIÈRES FIOUL (DEL 2023 82)

Considérant l'opération collective COCON63-3 initiée par le Département avec l'appui technique de l'Auhme ayant pour vocation de substituer les chaudières fioul/propane des bâtiments des collectivités publiques du Puy-de-Dôme par des solutions de production de chaleur renouvelable, afin faire face aux obligations réglementaires de réduction des émissions de CO2 et de faire face à l'envolée des prix de l'énergie.

Considérant que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a répondu au recensement des chaudières fioul et propane de ses bâtiments et a manifesté son intérêt à participer à cette opération collective, et qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues d'adhérer au groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane – Opération COCON63 - 3,

DÉCIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, ci-joint en annexe 01, pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane, au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, exercera le rôle de coordonnateur, et sera en charge de passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés et/ou accords-cadres, y compris les marchés subséquents, nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes,

2°) d'autoriser également le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser l'ensemble des subventions relatives à ces études pour notre compte (lesquelles seront déduites de notre part du montant des marchés relatifs à ces études),

3°) d'approuver l'adhésion audit groupement pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane pour l'ensemble des équipements (chaudières fioul et/ou propane) identifiés à l'annexe 02, pour lesquels le changement est envisagé,

4°) d'autoriser Monsieur Didier CARDENOUX, en sa qualité de Maire représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

5°) Prendre note qu'à l'issue de la tranche ferme (étude multi énergie) et au vu des résultats communiqués, une délibération sera nécessaire afin de notifier la volonté de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues d'approfondir vers des études de faisabilité (Tranche optionnelle), d'identifier les équipements concernés et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

Objet : LOCATION APPARTEMENT ANCIENNE CASERNE A LA SARL VET'AU SANCY AU 1-11-2023 (DEL 2023 83)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'appartement n° 1 de l'ancien centre de secours sera libéré par Monsieur LOURS le 30 septembre 2023.

La SARL « VET'AU SANCY » représentée par Méloé TRONCHE-FAUCHER, intéressée, souhaiterait aménager au 1^{er} novembre 2023 et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DIT** que la présente location est consentie pour une durée de six ans à compter du 1^{er} novembre 2023 à la SARL « VET'AU SANCY » moyennant un loyer mensuel de 300 €.
- **DIT** qu'un dépôt de garantie du même montant sera facturé avec le premier mois de loyer.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature du bail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance, **Eliane GOY**



Le Maire, **Didier CARDENOUX**

